

MAIRIE D'ALIXAN
Place de l'Esplanade
26300 ALIXAN
Tél 04 75 47 02 62

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu sommaire de la séance du 23 janvier 2018 A 20h00

Présents :

Aurélie LARROQUE, Dominique BARNERON, Michel FLEGON, Marielle TAVERNIER,
Perrine URBAIN, Rolland JUNILLON, Rémy MARTIN, Frédéric CULOSSE, Barbara VERILHAC, Jean-Pierre
SAPET, Patrick MENETRIEUX.

Absents :

Jean-Luc MOULIN ayant donné pouvoir à Aurélie LARROQUE
Yvan ROMAIN ayant donné pouvoir à Barbara VERILHAC
Lydie MERLE ayant donné pouvoir à Jean-Pierre SAPET
Chantal CORNILLON ayant donné pouvoir à Fred CULOSSE
Corinne FAY ayant donné pouvoir à Marielle TAVERNIER
Nicolas BERTRAND ayant donné pouvoir à Dominique BARNERON
Philippe AUBRY
Catherine GERIN

Secrétaire de séance : Barbara VERILHAC

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 11 DECEMBRE 2017

Le procès-verba de la séance du 11 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Convention relative à l'intervention de l'agent de surveillance des voies publiques (ASVP) d'Alixan sur la commune de Bésayes

DECISIONS DU MAIRE

Décision n° 2017-066

Signature d'un contrat de télésurveillance et d'intervention sur alarmes de cinq sites communaux avec l'entreprise SAP (Sud Alarme Protection) ; Le contrat est conclu à compter du 1^{er} février 2018 pour une durée de 12 mois renouvelable deux fois par tacite reconduction pour une durée égale.

Le prix de la prestation sera ferme pendant toute la durée du contrat et révisable à chaque date anniversaire et pour la 1^{ère} fois le 1^{er} février 2019 selon une formule indiquée dans le contrat demeuré ci-annexé.

Décision n° 2017-067

Signature d'un contrat d'assurance (sauf flotte automobile) avec la SMACL ASSURANCES. Le contrat est conclu à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée de six (6) ans, avec faculté de résiliation annuelle moyennant un préavis de 4 mois avant l'échéance annuelle fixée au 1^{er} janvier.

Droit de préemption non exercés :

- Parcelles M 107, 103, 502 et 106 - Le village
- Parcelle M 662 - Le village
- Parcelle M 186 - Route de Châteauneuf

DELIBERATIONS

D2018-01-01 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2018 POUR LA TRANSFORMATION D'UN HANGAR EN HALLE POLYVALENTE, ESPACE JEUNES ET WC PUBLICS

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter l'octroi d'une au titre de la DETR 2018 pour la transformation d'un hangar en halle polyvalente, espace jeunes et wc publics. Le coût prévisionnel s'élève à

190 643,00€ HT.

Voté à l'unanimité

D2018-01-02 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2018 POUR LA TRANSFORMATION DE L'ANCIENNE CURE EN MAISON DES ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter l'octroi d'une au titre de la DETR 2018 pour la transformation pour la transformation de l'ancienne cure en maison des associations. Le coût prévisionnel s'élève à

216 000,00 € HT.

Voté à l'unanimité

D2018-01-03 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2018 POUR LA CREATION D'UN PARC MUNICIPAL AU QUARTIER « LES SOUBREDIOUX »

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter l'octroi d'une au titre de la DETR 2018 pour la création d'un parc municipal au quartier « les soubredieux ». Le coût prévisionnel s'élève à 137 240,00 € HT.

Voté à l'unanimité

D2018-01-04 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2018 POUR LA CREATION DE VESTIAIRES MUTUALISES POUR LE FOOTBALL ET LE TENNIS

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité autorise le Maire à solliciter l'octroi d'une au titre de la DETR 2018 pour la création de vestiaires mutualises pour le football et le tennis. Le coût prévisionnel s'élève à 396 700,00 € HT.

Voté à l'unanimité

D2018-01-05 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2018 POUR LES TRAVAUX D'AMELIORATION DES BATIMENTS ET OUVRAGES COMMUNAUX

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité autorise le Maire à solliciter l'octroi d'une au titre de la DETR 2018 pour les travaux d'amélioration des bâtiments et ouvrages communaux. Le coût prévisionnel s'élève à 306 870,00 € HT.

Voté à l'unanimité

D2018-01-06 : CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE D'UN TERRAIN PRIVE COMME EMPLACEMENT DE CONTAINERS A POUBELLES NON ENTERRES (partie de la parcelle cadastrée section ZP n°84 pour 4m2)

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer la convention d'occupation temporaire, avec la SCI MAURICE VERNET ET SES FILS afin d'y installer des containers à poubelles non enterrées pour les usagers sur une parcelle de terrain d'une superficie de 4 m2 environ sise Impasse de la Gerlande cadastrée ZP n°84

Voté à l'unanimité

D2018-01-07 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN INTERVENANT AVEC L'ASSOCIATION DROME PROFESSION SPORT ANIMATION A L'ECOLE MATERNELLE POUR L'INITIATION AUX DANSES TRADITIONNELLES

le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité autorise madame le maire à signer la convention de mise à disposition d'un intervenant avec l'association DROME PROFESSION SPORT ANIMATION à l'école maternelle pour l'initiation aux danses traditionnelles.

Voté à l'unanimité

D2018-01-08 : MODIFICATION DE L'ATTRIBUTION DE L'INDEMNITES DE FONCTION AUX MAIRE ET A UN CONSEILLER DELEGUE

Le conseil municipal après avoir délibéré approuve, compte tenu de la démission de Madame Marie-Jacquotte DEVAUX, Conseillère Municipale déléguée aux Finances et aux Ressources Humaines, et considérant que Madame le Maire reprend la délégation, le montant des indemnités proposées ci-dessous (Cf. tableau ci-dessous).

INDEMNITES ALLOUEES

A. Maire : 41.50%

B. Adjoints au maire avec délégation (article L 2123-24 du CGCT)

Identité des bénéficiaires	%
1 ^{er} adjoint : Jean-Luc MOULIN	15.00
2 ^{ème} adjointe : Dominique BARNERON	15.00
3 ^{ème} adjoint : Michel FLEGON	15.00
4 ^{ème} adjointe : Marielle TAVERNIER	15.00
5 ^{ème} adjointe : Perrine URBAIN	15.00

Enveloppe globale : 116,50 % (indemnités du maire + total des indemnités des adjoints ayant délégation)

C. Conseillers municipaux (art. L 2123-24 -1 du CGCT)

*délégation du maire art. L 2122-18 et 20 du CGCT (L 2123 24 III - non cumulable avec celle du L2123-24-1- II)

Identité des bénéficiaires	%
Nicolas BERTRAND	3
Chantal CORNILLON	3
Rolland JUNILLON	3

Total général : 125.50 %

Voté à l'unanimité

D2017-08-18 : SIEPV – CONVENTION D'ENTRETIEN DES POTEAUX INCENDIE

Le conseil municipal après avoir délibéré approuve les termes de la convention avec le SIEPV sur l'entretien et le contrôle débitométrique des poteaux incendie d'Alixan.

Voté à l'unanimité

D2017-08-19 : AVENANT N°2 AU LOT N°2 DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DES ABORDS DU CAFE RESTAURENT, DU PARC ET DU PARKING DES ECOLES

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°2 au lot n°2 du marché de travaux pour l'aménagement des abords du café restaurant, du Parc et du parking des écoles, avec la société SAS TENNIS D'AQUITAINE dans le but d'abaisser le montant initial dudit marché mentionné dans le DPGF (égal à 31.600,00€ HT) à 28.600,00 € HT suite à la non-conformité des ouvrages réalisés par la société SAS TENNIS D'AQUITAINE.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

• **Agenda :**

- 08/02/2018 à 20h00 salle du Conseil Municipal – Réunion de quartier « Coussaud »
- Le 28/02/2018 à 18h00 – Inauguration Arlequin suite aux travaux
- Prochain Conseil Municipal – 28/02/2018 à 20h00
- Fin Mars – Inauguration City Parc – Date et heure à confirmer

Fin de la séance 20H45

A Alixan le 24 janvier 2018

Le Maire,
Auréliе LARROQUE

